

N<sup>o</sup> 1765

Le 9 Avril 1833

inventaire des biens de la Commune  
-nanti d'entre Dame Josephine Lanthier  
et de son feu Aléxis Lanthier son époux  
exp. s. s.

Jo S. C.

St-Eustache  
Comté des Deux  
Montagnes Dist.  
de Mont-Royal

Arvenant le  
vingt trois juin  
de l'année mil-  
huit cent trente trois  
à huit midi,  
Pardevant les no-  
taires Souffignés,  
est comparu le sé-  
leur Jean-marie Bri-  
cault, dit Lamarche  
Tuteur à Paris,  
Elmire, et Marie  
Laurin, nommée  
En l'un et l'autre  
ci-contre, le quel  
fait rapport  
qu'il a été omis  
de rapporter au pré-  
sent inventaire  
qu'il y avait trois  
peaux de bœuf  
chez le tannier  
dus Dits de man-  
tans, y avait  
quatre anneaux et  
héritiers ont  
consenti à parta-  
ger ce cuir  
et n'en faire auc-  
une estimation,  
et n'a rien dit de  
plus dont acte  
fait et passé en la  
Paroisse St-Eusta-  
che en notre étude  
les jours et An Sus  
Dits le compa-  
ront a réglé me-  
surair signés de  
ce enquis et  
les notaires ont  
signés après lecture  
faite

L'An Mil huit cent trente trois le neuf<sup>me</sup> jour  
du mois d'Avril à onze heures du matin à la re-  
quête de Dame Josephite Laurin, résidente en cette  
Paroisse, Côte nommée la petite rivière du Rhin,  
veuve de sé-<sup>eur</sup> feu Alexis Laurin, vivant Agriculteur,  
du même lieu, son époux, d'ici de du cholera en  
Aust dernier, comme commun en biens avec  
son époux, présente en la  
présence de sé-<sup>eur</sup> Jean-marie Bricault, dit La-  
marche, Tuteur d'abord été en justice-  
à Paris, ~~Jean Baptiste~~ Louis, Elmire et Marie  
Laurin, née de son mariage avec le sé-  
leur Alexis Laurin ~~son époux~~ aussi en pré-  
sence du sé-<sup>eur</sup> Alexis Laurin, frère des Dits mineurs,  
et leur Tuteur Subrogé le dit Alexis Laurin  
habillé à se dire et porter héritiers du dit feu  
Alexis Laurin son père — les Dits Jean-ma-  
rie Bricault, dit Lamarche, Tuteur, et Alexis  
Laurin Subrogé Tuteurs, etus es dites charges  
seront Sentence de L'Honorable J. R. —  
Rolland Levesque, un des juges de la Cour  
du Banc du Roi de ce District en date du  
huit-<sup>me</sup> Avril Courant, aussi en la présence  
de sé-<sup>eur</sup> Joseph Laurin, majeur, Jean Baptiste  
Laurin, majeur, — Jsidore Laurin, majeur —  
de Josephite Laurin, représentée par philibert  
son époux, etant malade et incapable  
de venir elle-même — Marie Laurin épouse  
du sé-<sup>eur</sup> ignace Choquette présent, et de lui autorisée  
à l'effet des présentes —  
Par nous notaires publics pour la Pro-  
vince du Bas-Canada, résidens dans le Comté  
des Deux montagnes dans le District de Mont-Royal  
Souffignés, a été procédé à l'inventaire fidèle  
et description exacte des biens meubles et immeubles,  
Titres, papiers, et autres actions dépendans de la dite  
communauté

St-Eustache  
18 Octobre 1833

St-Eustache  
18 Octobre 1833

Présentant le Communauté, dettes actives et passives, argent  
vingt quatre juid monnaie et non monnaie, 9:0  
let de l'année mit Les quels biens nous ont été montrés et lues  
huit cent trente trois renseignements donnés par la dite veuve, en la  
Apostrophe midi —

Pardevant les notaires Saupignés, en maison au le dit feu Alexis Laurin est décédé,  
est comparu Jean Apres serment par elle prêté sur les saints  
d'avis Poicaull, Evangiles es mains de Stephen Macdoug l'un des  
dit Lamarche, notaires Saupignés de n'en avoir rien divertie  
Tuteur et co-tuteur, ni celi sans les punes de droit que nous lui  
clair et moie,

Laurin nomme Avons expliquées, de quels biens les meubles  
en l'inventaire et autres actions dépendant de la dite Com-  
ci contre — Le- munauté, Sujets à prise, l'art été par les-  
quel fait rapport — Sieurs Francois Lanthiers et Jean Baptiste  
qui a été ouis Poicaull, dit Lamarche, — Agriculteurs, rési-  
de faire rapport dans en cette paraisse, estimateurs chois

Au dit inventaire quel y avait un Caille, par les dits Tuteur, Subrogi Tuteur, veuve  
appartenant à — et enfans majeurs, — La dite estimation  
trais personne — fait Suivant leurs ames et Conscience  
la dite Communauté pour un quart

que ce quart a eu regard au cours du temps et sans crue!  
été estimé a dif- La dite veuve, Tuteur, Subrogi Tuteur et en-  
fians un Salt, ancien fans majeurs ayent déclaré es vouloir —  
cours, ci - 10<sup>th</sup> - faire vendre par en cas public au fins d'en  
que depuis la - suite des meubles - obtenir la plus juste évaluation!

De la dite Com- La dite veuve, Tuteur, Subrogi Tuteur, enfans  
munauté - que majours et estimateurs ont déclaré ne  
de content avec savoir signer de ce enquis, à l'exception  
La veuve et héritiers d'aucun minatt de du St. philibert sire qui a signé avec  
il aurait vendu - nous notaires après lecture faite

deux de putates à vingt sols le) - deux mats rayés sont nuls -  
minat fait - philibert app  
deux livres dix sols - 12-10<sup>th</sup> Stephen Macdoug  
Ses minatt et demi — J. B. Blocher  
de blé à ggnace cho quit  
à cent sols — toute deux livres  
dix sols — 32-10  
Suite ci contre — 55<sup>th</sup> - 1  
Dans la maison

Dans La maison

qui a brisé l'annin —  
 n'a vu que dire —  
 minots se pais sus —  
 douze qui lui ont — 1<sup>o</sup> Il est trouvé un lot de fer blanc —  
 été adjuvés — estimé en détail, formant en blocque —  
 L'encombre des mobilliers, six livres, la livres de vingt cappes, vi — 6-0  
 que Gabriel Lefevre —  
 n'a vu que — + Item, un lot de cassettes et leurs con —  
 deux minots — tenues — quinze sols — " 15  
 d'ancien sur la giron, un lot de foyance, huit livres — 8 —  
 quantité qui lui —  
 a été adjuvés, + Item, un lot de bouteilles et verres quinze sols — " 15  
 qui en ce cho Item, deux païs à fire et poillon, quatre livres — 4 —  
 qu'on a eu trois —  
 quarts de minots trois chaudières, deux marmittes et une tour —  
 de patates de plus tierce et un trépis, douze livres — 12 —  
 que porté au procès ~~quatre sols~~ deux plats, deux  
 verbal de vente — cinq deus de bois, deux de fer, le blanc de —  
 du dit mobillier. + deux, et deux cuvettes et une baratte et —  
 Quel est du par deux — ensemble — huit livres — 8 —  
 d'ancien L'ancien un lot fouraille, consistant en un —  
 à la Camm — monteur, deux terrières, une plaine, une —  
 me autre six — égouise, un cair de fer et une truelle et une —  
 livres — 6-0 chevise de fer — quatre livres — 4 —  
 Total six parts —  
 une livres un Sals —  
 vi — 6-1 — deux bers à flasques et un canard —  
 et n'a rien dit —  
 de plus — deux quarante Sals — 2 —  
 cheter fait et —  
 par en la Paroisse chaudières, et fer, et un trépis, cent Sals — 5 —  
 Il est après en —  
 note l'aise — une boîte et une cassette avec son contenu —  
 les jans et un — en Savon — trois livres — 3 —  
 Plus dits — + six chaises quatre livres — 4 —  
 Le campurant —  
 et d'ancien un herseur, un panier avec ses aignons —  
 d'ancien six parts et un ber italien — quarante Sals — 2 —  
 ce enquis et par un Sapha, une huche, un billot et une —  
 notaires ont si — cassette, six livres — 6 —  
 On a après lecture —  
 d'acte + deux tables, et une caisse à ban quité et —  
 Stephen Machay deux parts à ban quité — trois livres — 3 —

J. L. Fleuchier

Suite à l'autre part

4  
Suite de L'autre part

# 0

H <sup>o</sup> mineurs	+ cinq Armoires grandes et petites	_____
	+ ensemble, trente livres	30-0
	+ un despoir toute sold	1-10
ph C	+ un fusil, deux cornes et le sac - six livres	6-0
	+ deux cages, deux sold	" 2
	+ un miroir, quatre sold	0-4
avenant le	+ deux colliers, deux pors beaux, deux pors	_____
trinte un mai	+ baurais, et un lot de cordes, trois livres	3-0
est huit cent	+ un lot d'athetes de colliers - quatre sold	" 4
trinte - quatre	+ une armure et son contenu en fer	_____
perdant	+ cent sold	5-0
des d'atours	+ huit gratos, un dard, une fourche de fer,	_____
Sauvignis le	+ une pelle de fer & deux piches de bois	_____
campagne de	+ ensemble cent sold	5-0
Jean Marie Bon	+ une barre de fer et une pice de lices	_____
L'ault dit La magre	+ cent sold	5-0
Putant nommé en	+ une boîte, une pice raquettes, et des brantes	_____
D'interieur ci -	+ et deux vieilles chaines, quinze sold	" 15
Carte, le quel	+ quatre tinettes dont l'une avec du beurre,	_____
a reconnu et	+ deux étriches et un blanc chissais, trois livres	3-0
Campressi abbé	+ un hédet, deux petites et nige, un quart	_____
en et vu de	+ avec du suif trois livres	3-0
frs. Jean ra -	+ deux ravets à pices et un ai au d'oit	_____
blanc et menait	+ trois livres	3-0
Le père - la	+ une boîte, un bout de canot avec de	_____
Somme de six livres	+ la charp, un quart avec de la graine de lin	_____
un sous ancien	+ un quart avec du lili de Sarrasin, un bureau	_____
Cours, pour leur	+ et un cappan avec de l'orge - trois livres	3-0
quatre-part au	+ trois ballais & une tinette, quatre livres	4-0
crible estimé	+ une huche, un man, un sciote, une caisse	_____
un dit maintenant	+ un sel - trois livres	3-0
ci contre - dont	+ un barinier, une caisse et son; avec une pice	_____
quittance -	+ de balance, six livres	6-0
Dont acte fait	+ une traine ou sinde six sold	" 10
et pappi en la	+ une sille, un harnais - six livres	6-0
par sign et l'atta	_____	_____
- che en d'ate	_____	_____
che de les jours	_____	_____
et au l'is d'its	_____	_____
Le comparant	_____	_____
a se plain	_____	_____
me	_____	_____

Suite ci - contre

ne savais signer  
 de ce enquis-  
 et les et vitains  
 ont signés après  
 lecture faite

Suite de ci-contre  
 deux robes de Buffles, un oreiller & —  
 un sac - douze livres — 12 —  
 deux poches et quenilles et une d<sup>e</sup> avec de —  
 la plume, et un packon de linse & un pan —  
 vier avec de la lime, quarante Sols — 2 —  
~~sac~~ onze morceaux de bois de Seige, quarante —  
 2 —

J.S. Blachard

Sols  
 un sac de cuir, quatre livres — 4 —  
 un lot de terrines de terre et plats de —  
 terre, toute Sols — 1-10 —  
 un lit de cottonier, couvert en cuir —  
 la paillace, le traversin, les oreillers —  
 draps, couvertures et canchites - six —  
 huit livres — 10 —  
 deux lits d'ivoire - d'ivoire de plume - cou-  
 vertes en toile et cantil - toute livres — 30 —  
 cinq couvertes, et un lit de bourseau —  
 avec un morceau de contepointe - neuf —  
 livres — 9 —  
 un poêle d'auble et son tuyau, vingt —  
 quatre livres — 24 —  
 un lot de fourchettes, cuillers, la —  
 bête et une salière, toute Sols — 1-10 —  
 deux traits pierres, deux Sols — " 2 —  
 une bride, toute Sols — 1-10 —

Suivent les hardes ou

départ  
 trois turgues, deux paires chausses, et trois —  
 paires mitaines, un chapeau & une bête à —  
 deux Sols - quarante Sols — 2 —  
 six paires de culottes, six livres — 6 —  
 trois gilets et un Capot, cinq Sols — 5 —  
 deux vestes, une paire chausses, un tablier & une pair —  
 de souliers enroulé - une boîte et boîte-fin quarante Sols — 2 —  
 une boîte à l'écrite part —

- x douze chemises, huit livres 8
- x cinq p<sup>ces</sup> Culottes & un tablier, trois livres 3
- x une ceinture, une veste, une crémone
- x et deux manchons de poche toute Sols 1-10
- x quatre Capots, une redingotte, un gilet
- x et une p<sup>ce</sup> de culottes, douze livres 12
- x un role de tabac et une table, toute Sols 10
- x onze p<sup>ces</sup> de papier, six livres 6

Dehors

- x une herse à dents de fer & une à
- x dents de bois, six livres 6
- x deux grandes et petite charrette, un
- x tambour & deux trains 3
- x une Cariole six livres 6
- x une calèche dix huit livres 18
- x trois p<sup>ces</sup> de canis, dont deux fermés
- x dix huit livres 18
- x une charrette campete 12
- x deux harnais complets, et un licat
- x douze livres 12
- x huit peaux vantes trois livres 3
- x deux demies tonnes, et une grande
- x cuve, un quart, deux râteaux, un
- x flot et deux chaînes quarante Sols - 2

Dans la Grange

- x ce qui y a de paille estimée à
  - x dix huit livres les cents battes à
  - x faire rapport - s'est trouvé
- (usage de paille verbal de vente)

- x dix huit battes de lin et peu de
- x pailles longues trois livres 3
- x vingt deux moutons et trois agneaux,
- x ainsi que quatre pourceaux, six cents livres 600

Suite ci contre

- + deux p<sup>rs</sup> de bœux et un bœuf de deux \_\_\_\_\_
  - + ans - cent cinquante livres \_\_\_\_\_ 150 -
  - + trois vaches et trois taurins - quatre \_\_\_\_\_
  - + vingt six livres \_\_\_\_\_ 90 -
  - + trois chevaux, cent quatre vingt livres 100 -
  - + ce qu'il y a de poulx, trois livres \_\_\_\_\_ 3 -
  - + sept corces et quart de bois à vingt \_\_\_\_\_
  - + sols la corde - sept livres cinq sols - 7-5
  - + un demi minot - vingt sols \_\_\_\_\_ 1 -
  - + ce qu'il y a de patates à quinze sols le \_\_\_\_\_
  - + minot, à faire rapport d'est travaillé - \_\_\_\_\_
- voyez le procès verbal de vente!

*[Signature]*

- + ce qu'il y a de blé à quatre livres le \_\_\_\_\_
  - + minot, à faire rapport - s'est travaillé \_\_\_\_\_
- voyez le procès verbal de vente!

*[Signature]*

- + ce qu'il y a de p<sup>rs</sup> à cinquante sols \_\_\_\_\_
  - + le minot à faire rapport - s'est travaillé \_\_\_\_\_
- voyez le procès verbal de vente!

*[Signature]*

- + ce qu'il y a d'avoine à trente sols \_\_\_\_\_
- + le minot, à faire rapport, s'est \_\_\_\_\_
- + travaillé - voyez le procès verbal de \_\_\_\_\_
- + vente \_\_\_\_\_

*[Signature]*

- + deux quintaux de fleur à quinze livres - 15 -
- + cinquante livres de lard à six sols la livre - 10 -
- + six huit livres \_\_\_\_\_

+ cents  
f<sup>ls</sup> c  
*[Signature]*

Suitant l'argent mannaie -  
s'est travaillé cinq treize livres \_\_\_\_\_ 513 -  
ne s'est point travaillé \_\_\_\_\_  
d'argent nor mannaie a été prouvé -  
*[Signature]* *[Signature]*



basognance choquette aux dettes actives —  
 quarante oup lires  
 ci (papier) 42<sup>fr</sup> — il est dû à la Communauté par —  
 par Jean-Baptiste — La succession par James Walker de —  
 Laurin, cent vingt — La Côte St Joseph Paroisse St Benoit —  
 neuf lires (papier) 129<sup>fr</sup> — quatre vingt dix lires (papier) 90<sup>fr</sup> —  
 et m, par — par ~~Flavien~~ Flavien Spunard seize lires 8 s. (papier) 16-10  
 ellepin pequin — par Alexis Darnis, fils, quinze lires quatre sols 15-4 (papier)  
 curé — Soixante sept — par Michel Baumgaignon, huit lires huit sols 8-8 (papier)  
 lires six sols (papier) 67-10 — par Isaac Binichon, dix huit lires 18 —  
 par Jean-Baptiste Clément menuisier 0 —  
 par Ambroise La Lande dix sept lires 8 s. (papier) 17-10

par Antoine Lanthies, seize lires (papier) 16 —  
 par Basile Gouff treize cents lires 1300 —  
 par Gabriel Le Feire, douze lires (papier) 12 —

Suivent les dettes passives

dait la communauté à Stephen —  
 machuy natave, pour le cant de Louis —  
 des pauvres et amis des dits mineurs, requête —  
 comprise, quinze lires, 15-0  
 homologation d'icelui, sept lires quatre —  
 sols 7-4  
 Cant du présent inventaire, voyage —  
 et copie, procès verbal de vente et —  
 copie, cent vingt neuf lires 165 —  
 à Mr. Jean-Baptiste Boucault estimateur —  
 vingt sols 1 —  
 Mr. français Lanthies n'ayant rien —  
 exigé!! —  
 à Joseph Dorion pour part de requête —  
 et avis de pauvres six lires 6 —  
 à Pierre Virginat curier de la unite —  
 et annonce six lires 6 —  
 pour une grande messe pour le repos de l'ame du défunt —  
 treize lires suite ci - contre 13 —

0000 le 25 juillet 1833  
 devant Flavien Spunard - d'ait -  
 80 80 - 80 -

P.  
 Soixante-  
 cinq —  
 p. b. c.

ff  
 ff

ff

item par le par Alexis Lamer subrogé tutour,  
 même tante et huit cents livres, argent à lui prêt par  
 livres pour un bon père défunt - ainsi qu'il appert  
 par son acte d'acquisition de Joseph  
 Beauchamp tutour des mineurs Jacques  
 Beauchamp et Thérèse Lagarde sa  
 femme, le dit contrat reçu devant D. C.  
 Globensky Luyet, notaire et Cambrier  
 le onze janvier mil huit cent vingt  
 quatre <sup>111</sup> 800  
 par Joseph Lamer même somme  
 de huit cents livres, ainsi que l'expresse  
 par lui-même 800  
 Pour le banc du défunt à la fabrique pour l'année  
 1832 - vingt une livres 25  
 au crieur pour annonce de Douze sols 12  
 passives

Suivent les frais funéraires

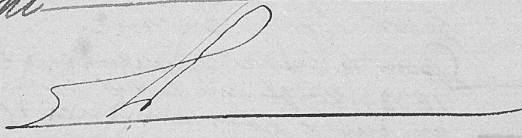
à la fabrique de cette paroisse pour  
 l'inhumation du défunt cent six sept  
 livres 117

Suivent les papiers

Il s'est trouvé l'acte de Tutelle mention  
 né au préambule du dit inventaire  
 inventaire, paraphé et quatre un  
 le contrat de mariage de la femme  
 avec le défunt reçu devant D. D. Gagnier  
 notaire et témoins le cinq février mil  
 sept cents quatre vingt six sept, inventa-  
 ire, paraphé et quatre Quatre  
 item, le titre nouvel du défunt, reçu  
 devant D. C. Globensky Luyet notaire et  
 Cambrier - le vingt septembre mil huit  
 cent trente - désignant l'immeuble

et dépendant

dépendant de la dite communauté  
 le dit terrain sis au sud de la petite rivière  
 Duchêne — en cette Paroisse, de la Contenance  
 d'un arpent au environ de front sur la  
 de venture, allant en élargissant jusqu'à  
 la ligne Seigneuriale, ayant une superficie  
 de cent sixante six arpens, tenant par devant  
 un chemin de front du dit lieu, derrière  
 à la ligne Seigneuriale, joignant d'un côté  
 à François Lanthier, & d'autre côté à  
 Jean Baptiste Poucault, avec maison &  
 autres batimens, ainsi que désigné au dit  
 Plan. — le dit titre inventorié, paraphé  
 et quatrié



Après avoir vu qui au dit inven-  
 taire se puis onze heures de matin  
 jusqu'à quatre heures de relevée ne  
 s'étant plus rien trouvé à inven-  
 torier a été cessé de procéder —  
 et le tout sus inventorié et estimé  
 a été laissé sans les mains de la  
 venue, à l'investigation du futur,  
 la quelle a permis le tout remettre  
 pour la vente et faire rapport de  
 ce qu'on pourroit avoir amise s'il  
 vient à sa connaissance qu'il y auroit  
 commise quelques amissions —  
 et ont signé comme au préambule  
 après lecture faite. — Vingt mots  
 rayés sont nuls, cinq renvois sont appareus.

J. S. G.

Philibert Gagnon

J. S. Bloutherbe & Stephen MacKay